LES DOMAINES DES DUCS DE BRETAGNE LEUR ADMINISTRATION DU XIIIe AU XVe SIÈCLE

PAR

YVES RENAUDIN

INTRODUCTION SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE FÉODALE DES DOMAINES DUCAUX DE BRETAGNE

CHAPITRE PREMIER

ÉTENDUE DES DOMAINES.

Après les acquisitions considérables réalisées par le duc Pierre Mauclerc et par son fils, Jean I^{er}, le domaine ducal parvint, à la fin du XIII^e siècle, à sa plus grande extension.

Les châtellenies données en 1317 par Jean III en apanage à son frère, Guy de Penthièvre, ne revinrent définitivement en la possession des ducs qu'en 1465.

Étude particulière de l'histoire de chacun des domaines ayant appartenu aux ducs, groupés dans le cadre des anciens comtés de Bretagne (Rennes, Nantes, Broërec, Cornouaille, Léon, Tréguier, Penthièvre).

CHAPITRE II

APANAGES. DONATIONS. DOUAIRES.

La confiscation des biens de la maison de Penthièvre incita le duc Jean V à créer des apanages pour ses frères et ses fils. Seule l'absence d'héritiers des ducs François I^{er}, Pierre II et Arthur III permit le retour des terres ainsi cédées dans le domaine ducal.

Le douaire des duchesses de Bretagne semble avoir cessé d'être régi

par la coutume à partir du règne de Jean I^{er} : désormais, leur douaire fut préfixé.

DEUXIÈME PARTIE L'ADMINISTRATION DES DOMAINES DUCAUX AVANT LA GUERRE DE SUCCESSION

CHAPITRE PREMIER

NATURE ET ASPECT DES DOMAINES DUCAUX.

Le duc Jean I^{er} témoigna d'un très grand intérêt pour son domaine, qu'il améliora en faisant de multiples échanges avec des particuliers et qu'il enrichit de nombreuses constructions. Son fils, Jean II, continua son œuvre. Liste des biens et droits ayant appartenu aux ducs de Bretagne durant cette période.

CHAPITRE II

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES DOMAINES DUCAUX
AVANT LA GUERRE DE SUCCESSION.

Organisation des domaines dans les années 1262-1267, d'après les comptes du duché pour cette période : la gestion des finances domaniales est encore confiée aux sénéchaux ; on remarque des indices de centralisation administrative.

Organisation des domaines dans les années 1287-1306, d'après les comptes des exécuteurs testamentaires des ducs Jean I^{er} et Jean II. Désormais, les sénéchaux sont déchargés de leurs fonctions financières. Multiplication des centres de recettes, confiés à des receveurs ou à des châtelains; la distinction apparaît alors entre les grands receveurs, au nombre de cinq, et les petits receveurs.

En 1292, date du « livre des osts », les seuls sénéchaux existants étaient ceux des huit grandes baillies ; il n'y en eut pas d'autres avant la fin du xive siècle. Il apparaît que la division en huit grandes baillies, loin d'avoir été une création des princes Plantagenêt du xiie siècle, est le résultat des réformes administratives de Jean II.

TROISIEME PARTIE

L'ADMINISTRATION DES DOMAINES DUCAUX DEPUIS LA GUERRE DE SUCCESSION

CHAPITRE PREMIER

LA COMPOSITION ET L'ADMINISTRATION PARTICULIÈRE
DES DIFFÉRENTES CHÂTELLENIES DUCALES.

Tableau des domaines muable et non muable de chaque châtellenie et estimation de ses revenus, d'après les livres rentiers parvenus jusqu'à nous.

CHAPITRE II

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION DES DOMAINES DUÇAUX.

L'administration des villes, des forêts et parcs ducaux : un sergent voyer assure, dans plusieurs grandes villes de Basse-Bretagne, la garde des prisonniers. Le défrichement des parcs ducaux se poursuit : des tenures y sont baillées à ferme ou à cens. L'administration des forêts apparaît très rudimentaire ; les conséquences en sont parfois désastreuses.

L'entretien et la mise en valeur du domaine : malgré leurs efforts, Jean IV, Jean V et Pierre II ne sont pas parvenus à rendre au domaine son ancienne prospérité. François II pratique systématiquement l'affermage des recettes domaniales.

Remarques sur les modes de tenures et sur le personnel de l'administration ducale.

PIÈCES ANNEXES

Listes des sénéchaux, alloués et procureurs ; listes des receveurs et châtelains des domaines ducaux de Bretagne. Table alphabétique de ces listes.

Édition de comptes du duché de Bretagne pour les années 1263-1267. Table alphabétique des noms de personnes et de lieux cités dans ces comptes.

Pièces justificatives.

